



COMMUNIQUE

Participation d'Etats membres de la COMHAFAT à la 70e session biannuelle de la Commission baleinière internationale (CBI)

La 70e session biannuelle de la Commission baleinière internationale (CBI 70) s'est déroulée du 27 septembre au 02 octobre 2026 à Hobart, en Australie.

Cette session a été marquée par la participation de 65 pays dont cinq (05) Etats membres de la COMHAFAT à savoir : le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Maroc, la Mauritanie et le Sénégal. Cette session qui coïncidait avec la célébration du 80^{ème} anniversaire de l'organisation, a connu des avancées significatives notamment par la création d'un groupe de travail *ad hoc* pour proposer des solutions juridiques pour résoudre la question d'interprétation du quorum qui revient à chaque session de la CBI.

Aussi, un **Code de conduite** a-t-il été adopté par consensus pour encadrer le travail de la Commission et ses organes subsidiaires.

Les participants ont également adopté par consensus « **la déclaration de Hobart** » qui constitue la première prise de position collective de la Commission sur son rôle, son histoire et son avenir. Mettant de côté les divergences politiques, la Commission a parlé d'une seule voix pour souligner les défis futurs.

S'agissant des dispositifs dits de « gestion », la proposition de créer un sanctuaire pour les baleines en Atlantique Sud introduite depuis 1998 par un groupe de pays non favorable à l'utilisation durable des ressources marines vivantes a été une fois encore fortement rejetée car elle ne repose sur aucune base scientifique.

S'agissant des propositions de résolutions présentées, les $\frac{3}{4}$ ont toutes été soumises au vote en l'absence de consensus. Ce qui dénote des divergences d'opinions entre leurs porteurs et les autres pays membres :

- **Résolution sur le commerce mondial des vessies natatoires** des baleines et des prises accessoires de cétacés menacés. Cette résolution encourage les pays à envisager des mesures de surveillance et de réglementation de ce commerce, notamment l'évaluation des risques de prises accessoires et un meilleur partage d'informations.

- **Résolution sur les collisions de navires** : Cette résolution salue les efforts déployés par les gouvernements, la CBI, notamment son Groupe d'experts sur les collisions avec des navires, le secteur du transport maritime, les ONG et la société civile pour limiter ce phénomène.

Elle préconise également l'adoption des lignes directrices élaborées par le Comité scientifique concernant l'analyse des risques de collision et encourage la collecte et le partage de données.

Résolution relative aux échouages de cétacés, considérée comme une priorité transversale de la CBI a été adoptée par consensus. Cette résolution reconnaît la richesse des informations que peuvent fournir les baleines échouées, notamment pour la surveillance des écosystèmes et les données biologiques et sanitaires. Elle encourage la collaboration entre les différents comités de la CBI qui travaillent sur les informations relatives aux échouages.

Deux propositions de résolutions ont été retirées par les pays porteurs. Il s'agit des projets relatifs aux **captures ciblées de petits cétacés** liées à la pêche commerciale, d'une part et à **la mise en œuvre d'un programme de conservation et de gestion des stocks de baleines** visant à l'utilisation durable des ressources baleinières, d'autre part.

Quant au budget de la Commission pour la période 2027-2028, il a été adopté par vote au regard des fortes divergences entre les pays favorables à une augmentation annuelle de 4,5% et ceux qui sont pour un statu quo budgétaire au regard du contexte économique global.

Une augmentation budgétaire de 3 % a été adoptée par vote.

Au terme de la 70^{ème} session biannuelle de la Commission baleinière internationale, les pays membres ont élu à l'unanimité et par acclamation générale le **Dr. Urbain T.A.S BRITO, Commissaire du Bénin, nouveau Président de la CBI**. Il sera secondé durant son mandat par **Mme. Anne-Marie SVOBODA (UE/Pays-Bas) élue vice-présidente**.

Cette confiance placée en l'Afrique et à un Etat membre de la COMHAFAT pour conduire les destinées de cette importante Organisation internationale créée en 1948, pour les deux prochaines années considérées comme hautement sensibles pour son avenir, dénote une nouvelle fois du positionnement stratégique de plus en plus croissant de la COMHAFAT au sein des Organisations internationales. Ceci illustre son rôle important dans la Gouvernance de l'Océan et consacre sa détermination au sein des hautes instances internationales de gestion des pêches comme cela avait été acté dans la déclaration d'Abidjan, adoptée en avril 2025 lors de la 11^{ème} Conférence des Ministres.

Cette 70^{ème} session a été aussi l'occasion de réaffirmer le soutien déterminant des pays africains membres de la CBI, des pays des Caraïbes et du Pacifique ainsi que des Etats membres de la COMHAFAT au principe de **l'utilisation durable des ressources marines vivantes** et aux prises de décisions avant tout basées sur des arguments et avis scientifiques robustes. Il est à signaler à ce titre, que la COMHAFAT a financé cette année, la participation de plusieurs scientifiques de ses Etats membres aux travaux du comité scientifique de la CBI, en Avril dernier en Slovénie.

A ce titre, la COMHAFAT rappelle fortement la contribution de l'utilisation durable à la sécurité alimentaire humaine, à la stabilité sociale et à la création d'emplois pour les communautés côtières et les collectivités qui dépendent de manière directe des ressources marines.

Le 03 octobre 2026.